

EBOUEUR

Recrutement sur tests visant la titularisation

LES PRÉ-REQUIS

Remplir les conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique, notamment :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ;
- Être en règle avec le service national de son pays d'origine;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

LE LIEU DE TRAVAIL

L'emploi s'effectue au sein d'un des 140 ateliers du Service Technique de la Propreté de Paris (STPP) de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) de la Mairie de Paris sur l'un des vingt arrondissements de la Ville.

LES MISSIONS

Le travail s'effectue en extérieur, exposé aux intempéries.

L'agent doit être apte au port de charges lourdes, à la marche prolongée et doit savoir travailler en équipe.

Les tâches à effectuer :

- la collecte des déchets et l'enlèvement des objets encombrants,
- le balayage et lavage des trottoirs,
- le déblaiement des marchés,

Les missions saisonnières :

- le ramassage des feuilles mortes,
- le déblaiement des neiges et glaces.

LE TEMPS ET LES HORAIRES DE TRAVAIL

35 heures hebdomadaires

Travail en roulement et en horaires décalés.

L'agent peut être affecté sur quatre types d'horaires :

- soit le matin (6h00-13h42)
- soit l'après-midi (12h30-20h12 et 15h48-23h30 en période estivale sur certains secteurs)
- soit en soirée (16h29-23h30)
- soit une alternance entre 6h00-12h15 et 6h00-17h00

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2000 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes).
Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale.

LES ÉTAPES DU RECRUTEMENT

Recrutement sur tests avec des épreuves écrites, pratiques et orales après présélection des candidatures.

I. Épreuve d'admissibilité pour les candidats présélectionnés :

- 1ère épreuve (durée 30 minutes) : rédaction de réponses courtes à des questions de mise en situation professionnelle ou en rapport avec l'emploi.
- 2ème épreuve (durée 25 minutes) : recherche d'itinéraires sur plan.

II. Épreuves d'admission pour les candidats ayant réussi les épreuves d'admissibilité :

- 1ère épreuve (durée 15 minutes) : entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel le candidat disposera des 3 premières minutes pour exposer son parcours professionnel et ses motivations pour le poste.
- 2ème épreuve (durée 15 à 20 minutes) comprenant : un exercice de port de charges, un exercice de chargement/déchargement et un exercice de roulage d'un conteneur.

POUR CANDIDATER

Si vous êtes inscrit.e à la Mission Locale de Paris :

1/ Positionnez-vous sur le Portail

2/ Enregistrez votre cv et lettre de motivation en format Word dans le coffre-fort de votre compte.

Si vous n'avez pas activé votre compte, contactez votre conseiller.

Si vous n'êtes pas inscrit.e à la Mission Locale de Paris, inscrivez-vous !